

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

42

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2012



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme BIOT (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** : M. MARCHAND - M. LOUIS - M. OUAZANA

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### **Bibliothèque Municipale - Fonctionnement - Appels à projets « Patrimoine écrit » - Année 2013 - Demandes de subventions**

Mme Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque Municipale de Dijon rayonne bien au-delà des limites de la ville, de par l'importance et la richesse de ses fonds, ainsi que la qualité du service rendu au public.

Ainsi, parmi les lecteurs inscrits, de nombreuses personnes (26 %) ne sont pas domiciliées à Dijon. La Ville est donc susceptible de bénéficier de concours financiers extérieurs, notamment de ceux de l'Etat et du Département de la Côte d'Or, pour le fonctionnement de cet établissement.

De même, depuis plusieurs années, le Ministère de la Culture reconduit des appels à projets destinés à soutenir des opérations concernant le patrimoine écrit aussi bien pour sa mise en valeur que pour sa numérisation ou pour des services culturels innovants.

Ces appels à projets, organisés conjointement par le service du livre et de la lecture et par les directions régionales des affaires culturelles, permettent, s'ils sont retenus par le Ministère de la Culture, l'attribution de financements pouvant atteindre, selon les thèmes et les années, jusqu'à 60 % des dépenses éligibles.

La Ville est donc susceptible de bénéficier de concours financiers dans la mesure où la Bibliothèque Municipale répondrait à de nouveaux appels à projets en 2013.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - solliciter, au taux maximum, auprès de l'Etat et du Département de la Côte d'Or ainsi que de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville pour le fonctionnement de la Bibliothèque municipale en 2013 ;

2 - solliciter au taux maximum, auprès de l'Etat ainsi que de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville pour le financement des opérations qui seront engagées par la Bibliothèque Municipale, dans le cadre des appels à projets « Patrimoine écrit » qui seront lancés par le Ministère de la Culture, au titre de 2013 ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**